

TARIFS PUBLICITAIRES EN € HT

EMPLACEMENT			
4 ^{ème} de couverture en quadri	3 990	1/2 page nb	1 090
2 ^{ème} de couverture en quadri	3 490	1/3 page nb	890
3 ^{ème} de couverture en quadri	2 990	1/4 page nb	690
Double Page pleine quadri	3 590	1/8 page nb	490
Page pleine quadri	1 990	Publi-rédactionnel, Interview, ...	

Forfait quadrichromie : **300€** /// Emplacement préférentiel **+20 %** /// Tarifs dégressifs **-25%** pour 6 parutions / **-20%** pour 5 parutions / **-15%** pour 4 parutions / **-10%** pour 3 parutions / **-5%** pour 2 parutions

FORMAT DES PUBLICITÉS (LxH)

<p>1 page pleine + 5 mm de débord 210 x 297 mm</p>	<p>1/3 de page 190 x 90 mm</p>	<p>RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES Format de la revue 210 x 297 mm Papier couché mat 80 g Couverture couché brillant 200 g Trame d'impression 150 g</p> <p>ÉLÉMENTS À FOURNIR PDF haute résolution 300 dpi CMJN JPEG, TIFF ou EPS 300 dpi CMJN fichier natif haute résolution (Xpress, Photoshop, Indesign, Illustrator...)</p> <p>ENVOI DE FICHIER ≤ 5 Mo - Email : bat@edif.fr • ≥ 5 Mo - FTP : ftp://edif.dyndns.org (identifiant : edif ; mot de passe : technique) Internet : www.yousendit.com Clé USB ou Cdrom : envoi par courrier à EDIF (cf. contact)</p> <p>FRAIS TECHNIQUES HT (si intervention, modification ou création du visuel) Mise en page (2 bons à tirer inclus) 1 page - 250 € 1/2 page - 140 € 1/4 page - 75 € Autres formats - nous consulter</p> <p>PUBLICITE INTERNET SUR LE SITE : WWW.SHF-LHB.ORG (5000 visiteurs / mois) Logo + lien sur la page d'accueil : coût mensuel : 990 € NOUVEAU !!! Format du logo : GIF en 120 x 90 pixels</p>
<p>1/2 hauteur 90 x 270 mm</p>	<p>1/4 hauteur 90 x 130 mm</p>	
<p>1/2 largeur 190 x 130 mm</p>	<p>1/4 largeur 190 x 60 mm</p>	

PLANNING RÉDACTIONNEL 2013

Sous réserve de modification

NUMÉRO	DOSSIER / FOCUS	DATES DE BOUCLAGE
2013-n°1 janv-fév	Risque naturel, inondations Barrages et érosion, écoulements 1D	8 fév.
2013-n°2 mars-avril	Evènements hydrologiques extrêmes, fluviaux et maritimes Simulation hydraulique, modélisation	9 avril
2013-n°3 mai-juin	Microfluidique et ses applications Evènements hydrologiques extrêmes, fluviaux et maritimes	10 juin
2013-n°4 juillet-août	Hydrologie urbaine Evènements hydrologiques extrêmes, fluviaux et maritimes Recherche en hydraulique	9 août
2013-n°5 sept.-oct.	Grands aménagements fluviaux et portuaires Divers hydraulique, hydrologie, mécanique des fluides	10 oct.
2013-n°6 nov.-déc.	Mesures hydrologiques Divers hydraulique, hydrologie, mécanique des fluides Hydraulique urbaine	11 déc.



ORDRE D'INSERTION ET BON DE COMMANDE

La Houille Blanche - Revue Internationale de l'eau - *International Water Journal*

à retourner par fax au **+33 (0)1 43 53 48 00** ou email à **LHB@edif.fr**

VOTRE SOCIÉTÉ

Raison sociale _____

Donneur d'ordre (nom et prénom) _____

Fonction _____

Email _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ Fax _____ N° TVA _____

Suivi des éléments techniques : Nom _____ Prénom _____

Fonction _____ Email _____ Tél _____

Envoi du justificatif : Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

VOTRE RÉSERVATION

Surface _____

Nombre de parutions _____

N° de parutions prévues _____

Remise sur volume _____

Tarif _____ € HT

Frais techniques _____

TVA 19,6 % _____ €

Total TTC _____ € TTC

MODE DE PAIEMENT

- Chèque à l'ordre de EDIF.
Envoi au 102 avenue Georges Clemenceau - 94700 Maisons-Alfort.
- Virement (avis de virement bancaire à joindre impérativement).
RCS Créteil B 344 095 666/ Siret 344 095 666 00022/ Id. TVA FR 12344095666.

RECOMMANDATION

M. Daniel LOUDIERE - Président

FAIT LE _____

Signature et cachet (obligatoires)

entraîne validation des CGV ci-dessous

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. La société EDIF vend à l'annonceur un espace de publicité à paraître dans la revue *La Houille Blanche*. 2. L'annonceur accepte de passer une publicité dans l'espace commandé dans cette publication. 3. L'ordre d'insertion est définitif et irrévocable 8 jours après réception chez EDIF qui s'engage à délivrer un justificatif de parution à l'annonceur. 4. Si l'annonceur entend passer par une agence de publicité, nommée le mandataire, ce dernier doit avoir reçu un mandat écrit de l'annonceur et produire, à EDIF, en original, un exemplaire dudit mandat ou une attestation dudit mandat. Dans ce cas, l'annonceur peut bénéficier de la remise professionnelle de 15%. Il demeurera néanmoins responsable du règlement à l'égard d'EDIF, même si l'agence mandataire assure le relais financier. 5. L'annonceur dégage EDIF des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions. 6. EDIF est libre de refuser, conformément aux usages de presse, l'insertion d'une annonce

7. sans qu'il soit nécessaire pour lui de justifier son refus. 7. Les dates de parution de cette publication ne sont communiquées par EDIF qu'à titre indicatif. 8. L'annonceur ou son mandataire sont seuls responsables du contenu et de la qualité de leur publicité. L'annonceur est responsable à titre principal de sa communication et répondra de tous litiges sur la publicité mensongère ou de nature à induire en erreur. EDIF et la régie ne pourront être poursuivis en tant que complices. 9. Contraintes techniques : l'annonceur s'engage dès la signature du bon de commande à transmettre à EDIF les éléments techniques nécessaires à l'exécution de sa commande. Toute annonce doit être adressée à EDIF sur support numérique accompagnée de son épreuve couleur. Les travaux supplémentaires pour des éléments existant qui feront l'objet de modifications seront facturés. Le non-respect par l'annonceur et/ou son représentant des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur dans les délais communiqués par EDIF entraînera la parution d'un espace publicitaire blanc avec la mention "emplacement réservé par la société X"; X étant le nom de l'annonceur. Dans ces cas, EDIF facturera à l'annon-

ceur 100% du montant de l'espace publicitaire commandé. Tout support numérique ou document remis par l'annonceur à EDIF doit être réclamé à celui-ci pour restitution 6 mois au plus tard après la parution. Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par EDIF du fait de la destruction ou de la perte des supports numériques ou des documents. 10. La facturation payable au comptant sera effectuée au nom de l'annonceur. Elle lui sera adressée avec copie au mandataire. Elle peut être, sur demande expresse, adressée au mandataire. Dans ce cas, copie sera envoyée à l'annonceur. L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité au comptant. 11. Litiges : toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 8 jours suivant la réception du justificatif. En cas de réclamation fondée, la responsabilité d'EDIF est limitée à la parution d'une insertion équivalente dans la prochaine parution. 12. Taxes : les prix indiqués aux tarifs s'entendent hors TVA. Toutes taxes nouvelles sur la publicité seraient à la charge de l'annonceur. 13. Contentieux : le tribunal de commerce de Créteil sera seul compétent pour trancher les litiges susceptibles de survenir entre EDIF et les annonceurs.

CONTACTS

EDITION

SHF - Mme Brigitte BITON
Rédactrice en chef
25 rue des Favorites - 75015 Paris
Tél. +33 (0)1 42 50 91 03
Fax. +33 (0)1 42 50 59 83
LHB@shf.asso.fr

PUBLICITÉ

EDIF - Yves BERNARD
102 av. Georges Clemenceau
94700 Maisons-Alfort
Tél. +33 (0)1 43 53 64 00
Fax. +33 (0)1 43 53 48 00
yves.bernard@edif.fr

TECHNIQUE

EDIF - Viviane PERROT
102 av. Georges Clemenceau
94700 Maisons-Alfort
Tél. +33 (0)1 43 53 64 00
Fax. +33 (0)1 43 53 48 00
bat@edif.fr